

Les associations ont à leur disposition un nouvel outil : le microcrédit personnel. Le plus souvent, celui-ci permet de compléter les aides sociales afin d'acquérir un véhicule nécessaire à la recherche d'un emploi. Ce nouvel instrument financier fait néanmoins débat.

Dossier réalisé par Olivier Vilain



Comme 20 000 personnes, en 2010, Aurélie (au centre) a contracté un microcrédit professionnel. Avec Créa-Sol, elle a créé une activité de cours de cuisine à Marseille.

Grande confiance pour petits budgets

EMPRUNT. Coup de pouce aux exclus du crédit.

Le monde associatif s'interroge sur le microcrédit. Connu en France depuis la fin des années 1980 pour permettre à des chômeurs de créer leur propre entreprise (le microcrédit professionnel), il est en train de se développer sous une autre forme (le microcrédit personnel) qui permet aux personnes, à qui d'habitude les banquiers disent non, d'acquérir des biens de première nécessité : voiture, lit, machine à laver le linge... Parmi les associations de solidarité, le débat autour du microcrédit se pose avec de plus en plus d'acuité depuis 2005, date à partir de laquelle se développe le microcrédit personnel. « Nous sommes sollicités à la fois par des personnes qui veulent contracter un microcrédit et par les banques qui aimeraient que nous accompagnions ces demandeurs

particuliers », souligne Martine Eliès, secrétaire générale de la fédération du Secours populaire du Finistère, qui reste réservée sur la question.

Des associations de solidarité ont décidé de proposer cet outil ; d'autres ont laissé se mettre en place des initiatives locales, en attendant de trancher. Dans ce contexte, le Secours populaire se demande, lui aussi, s'il doit promouvoir cet instrument financier, alors que dans le même temps certaines fédérations mènent des expériences pilotes (voir le reportage p. 17).

Le microcrédit s'adresse à des personnes qui se voient refuser un prêt bancaire classique ; par exemple, des allocataires de minima sociaux, des personnes tirant leurs revenus de l'assurance chômage... Des salariés aux revenus faibles ou irréguliers. La

moitié des personnes ayant recours au microcrédit personnel est allocataire du RSA, l'autre moitié étant constituée de travailleurs pauvres.

Pour se voir accorder un microcrédit, il faut que cet apport d'argent entre dans le cadre d'un projet (création d'une activité pour le microcrédit professionnel ; parcours vers l'emploi pour le microcrédit personnel). Le demandeur ne doit pas avoir déjà contracté un autre microcrédit et ne doit pas être interdit bancaire. Enfin, en cas de surendettement, une autorisation doit être demandée à la Banque de France.

Le demandeur doit passer par une association qui a conclu un accord avec une banque. Lors du rendez-vous, le bénévole devra vérifier que le demandeur pourra bien assurer le

remboursement du prêt. Il contactera ensuite la banque qui décidera en dernier ressort d'accorder ou non le microcrédit. Une fois celui-ci accordé, l'emprunteur reste en contact avec l'association. Celle-ci assure le suivi du prêt afin d'aplanir les difficultés éventuelles, faciliter un rééchelonnement en cas de besoin, etc. Moins de 3 % des emprunteurs n'arrivent pas à rembourser leur microcrédit, soit une proportion d'impayés inférieure à celle des crédits classiques. Le risque est donc vraiment très faible pour les banques. D'autant qu'en cas de perte, celle-ci est partagée entre la banque qui a émis le prêt et le Fonds de cohésion sociale, créé en 2005 et géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Les initiatives se multiplient en France

Qu'est-ce que le microcrédit professionnel ? Jusqu'ici, le microcrédit était avant tout connu du grand public pour avoir vu le jour dans les pays du Sud pour aider les pauvres à créer leur entreprise (voir encadré p. 15).



Un gros prêt de la microfinance

Après un licenciement économique, j'ai créé une PME, fin 2006, en Seine-Saint-Denis. Avec mon associé, nous avons apporté 7 500 euros chacun, plus 15 000 euros de matériel. Très vite, nous avons embauché sept salariés. Nous avons été confrontés au système bancaire qui n'aide pas les jeunes entreprises : il fallait trois ans d'existence pour un prêt permettant de faire face aux retards de paiement de nos clients. En 2007, nous avons rencontré FinanCités, qui dépend de PlaNet Finance, l'institution de microfinance fondée par Jacques Attali. FinanCités est entré au capital de notre PME, à hauteur de 25 000 euros, et a investi pour un montant équivalent. Fin 2011, nous rachèterons sa participation.

Stéphane Bonnet,
entrepreneur de travaux publics
à Montfermeil.



Indispensable voiture

À 42 ans, je refais ma vie à Limoges après une série de deuils dans ma famille. Grâce au Secours populaire, j'ai obtenu un microcrédit de 3 000 euros pour acheter une voiture. C'était indispensable. Je suis auxiliaire de vie et je n'ai aucun problème pour trouver du travail. Lors de mon arrivée dans la région, l'employeur que j'avais rencontré avait promis de m'embaucher dès que je disposerais d'un véhicule. Il était hors de question que j'emprunte auprès de ma banque : j'avais eu une mauvaise expérience. C'est alors que l'assistante sociale m'a transmis le fascicule imprimé par le Secours populaire qui expliquait comment obtenir un microcrédit. J'ai donc pris rendez-vous. Le prêt me coûte 80 euros par mois, ce qui me convient parfaitement.

Annette Moukoury,
auxiliaire de vie à Limoges.



Jean-Pierre Vallorani

Puis, le microcrédit professionnel s'est implanté en Europe, il y a une vingtaine d'années pour permettre à des chômeurs de créer leur activité. La France rassemble près de la moitié de ces crédits en Europe. Chaque année, près de 20 000 microcrédits professionnels sont contractés. «En 2011, nous prévoyons d'accorder notre 100 000^e microcrédit et d'en assurer l'accompagnement. En un peu plus de 20 ans, nous avons largement prouvé que les microcrédits sont remboursés», souligne Maria Nowak, fondatrice de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique). Principal acteur du secteur, l'Adie per-

met d'emprunter jusqu'à 6 000 euros à un taux qui s'élève à 9,7%, auquel s'ajoute une contribution de 5%. À ses côtés, on trouve aussi d'autres acteurs comme l'association Créa-Sol (liée aux Caisses d'Épargne), France Active, qui a été créée par des syndicats et des associations humanitaires, ou France Initiative.

«Il ne faut pas non plus s'emballer : 90% des chômeurs ne pourront ou ne voudront jamais créer leur propre entreprise. D'ailleurs, je me demande si cela serait souhaitable par rapport aux garanties accordées aux salariés», relève le spécialiste du microcrédit Jean-Michel Servet, professeur à l'Ins-

titut des hautes études internationales et du développement à Genève. Se développant plus récemment, le microcrédit personnel représente 20 000 prêts depuis 2005, pour un montant de 40 millions d'euros. Leur financement est destiné à favoriser l'insertion sociale des emprunteurs. Le cas le plus fréquent est le financement d'une nouvelle voiture, souvent indispensable pour obtenir un emploi, particulièrement en zone rurale. Ce type de crédit peut également s'imposer en cas de changement de logement, pour payer le dépôt de garantie ou pour financer un déménagement. Ils se justifient soit lorsqu'aucune aide n'est

disponible, soit lorsque le montant de l'aide est insuffisant. Le microcrédit provoque parfois des débats au sein des associations lorsqu'il sert à acquérir des équipements de première nécessité, comme par exemple l'achat d'un lave-linge. Pourtant, dans certains cas, aucun dispositif autre que le microcrédit n'est disponible. Le microcrédit personnel a aussi ses limites. Il peut s'élever au maximum à 3 000 euros pour une durée de trois ans. Le taux de crédit est généralement compris entre 4 et 5%. Ce qui est relativement élevé par rapport à des taux compris entre 1,75 et 3% accordés, par exemple, par la Caisse d'Épargne (voir

Une naissance dans les pays du Sud

Avant d'aborder les rivages de l'Europe, le microcrédit est né dans les pays du Sud. Il apparaît en Amérique latine au lendemain de la Seconde Guerre mondiale au

sein d'une Église catholique qui s'inspire des expériences de démocratisation du crédit menées au Québec et en Allemagne dès le XIX^e siècle. Le microcrédit va se

faire connaître, à la fin des années 1970, avec la création au Bangladesh de la Grameen Bank pour prêter aux plus pauvres afin qu'ils puissent créer leur activité. Muhammad

Yunus obtiendra pour cela le Prix Nobel de la paix en 2006. Ce type de prêt attire l'attention des institutions internationales dans les années 1990. Avec le recul, cet outil apparaît utile mais ne peut pas résumer la lutte contre la pauvreté.

«Celle-ci passe par une politique de développement beaucoup plus large», relève Jean-Loup Motchane, professeur à Paris VIII. Celle-ci s'appuie sur le développement de l'État, de la protection sociale et des services publics.

La microfinance rapporte en Inde

Comme la finance classique, la microfinance commence, elle aussi, à être secouée par des scandales à travers le monde. Dernier en date, les fondateurs de plusieurs institutions de ce type, en Inde, sont devenus millionnaires alors que les emprunteurs restent pauvres. Récemment, la principale institution indienne de microcrédit, SKS Microfinance, a d'abord vendu une partie de son capital à des fonds spéculatifs (appelés Hedge Funds) et des fonds d'investissement ; avant de faire son entrée en Bourse. Grâce à ces deux opérations financières, les fondateurs de SKS Microfinance auraient empoché 12 fois leur mise initiale, comme le rapportent les quotidiens indiens « Economic Times » et « Business Standard », sans oublier la Bible américaine du monde des affaires, le « Wall Street Journal ». Les financiers classiques mettent le prix pour acquérir une position sur le marché de la microfinance, qu'ils voient comme un eldorado : contrairement aux banques indiennes, le secteur n'est pas régulé. Il n'y a, en particulier, pas de limite aux taux de remboursement, ce qui permet d'envisager des profits confortables. Dans le même temps, de nombreux paysans de l'État indien d'Andhra Pradesh se suicident face aux pressions que leur font subir des institutions de microfinances indiennes pour être remboursées. Des pratiques qui ont décidé le gouvernement de cet État à légiférer.

Source : Third World Resurgence

Explications au Bangladesh

Nobel de la Paix 2006 pour avoir créé la Grameen Bank afin de sortir ses concitoyens de la pauvreté, Muhammad Yunus a récemment dû se justifier sur l'emploi d'une partie des fonds qui lui ont été confiés par des pays européens au milieu des années 1990. Selon un documentaire diffusé il y a quelques mois à la télévision norvégienne, il aurait transféré près de 75 millions d'euros récoltés par la Grameen Bank auprès de pays donateurs vers une de ses filiales. Celle-ci aurait ensuite rendu cet argent à la Grameen Bank, mais sous forme de prêts et moyennant finance ! Véritable icône dans son pays, Muhammad Yunus a dû se défendre devant la presse du Bangladesh et des journalistes européens. Pour lui, ces accusations sont « une fabrication totale ». De son côté, la Norvège estime que Muhammad Yunus n'a ni détourné de fonds, ni utilisé l'argent à des fins non appropriées.

Sources : Der Spiegel et Courrier International

p. 17 et p. 18]. D'autant que les frais pèsent surtout sur les associations. Ces dernières doivent être vigilantes sur les taux accordés par les banques afin de ne pas devenir une nouvelle niche commerciale pour les établissements bancaires.

De mauvaises surprises ne sont pas à exclure après cette phase de diffusion du microcrédit personnel. Le suivi associatif est un aspect qui reste encore à soigner. Une fois le microcrédit accordé pour l'achat d'une voiture, par exemple, il serait préférable que l'association oriente l'emprunteur vers une automobile qui présente toutes les garanties de fiabilité. Une solu-

tion possible serait la signature de partenariats avec des garagistes. En l'absence de ce type de suivi, « il nous arrive d'avoir peur quand on voit l'état de la voiture acquise. On pense à l'accident et il ne faudrait pas non plus que le véhicule lâche avant que le microcrédit soit remboursé entièrement. Ce serait un comble », souffle un responsable associatif.

Enfin, si le microcrédit personnel peut être utile, il ne faut pas non plus le parer de toutes les vertus comme le fait bien imprudemment l'émission *Fric, krach et gueule de bois* qui a été diffusée sur France 2, le 11 janvier dernier. Le monde associatif doit

continuer à réfléchir aux dispositifs nécessaires à assurer l'inclusion bancaire des personnes les plus pauvres. Certains universitaires estiment que les contraintes pourraient être plus fortes sur les banques. D'autres pistes sont envisageables, notamment l'extension de l'aide sociale. « Le microcrédit reste un financement bancaire destiné à un projet. Pour sortir de la pauvreté, il faut plus qu'un simple instrument. Cela passe par la scolarisation, la formation professionnelle et au final un emploi », résume Yves Collombat, Monsieur Microcrédit à la Fédération bancaire française. Si même les banques le disent... ■



Éric Primvaut

Premier rendez-vous pour un microcrédit au SPF de Limoges.

DOSSIER

Un outil de recherche

PAROLE D'EXPERT

Il faut distinguer le microcrédit tel qu'il est pratiqué dans les pays du Sud et dans ceux du Nord car il ne répond pas du tout aux mêmes besoins. En France, il vient s'insérer dans un pays qui dispose déjà d'un système bancaire très présent et d'un État social encore puissant. Le microcrédit peut être très utile pour les populations qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Par exemple : les banques ne prêtent généralement pas à un chômeur qui veut créer sa propre entreprise. Il doit alors se tourner vers le microcrédit professionnel. Moins connu, le microcrédit personnel permet de financer des besoins comme une réparation de voiture, des soins dentaires importants, etc. ; des dépenses lourdes qui peuvent être nécessaires pour obtenir un emploi. Ce dernier n'a été introduit en France qu'avec l'instauration de la loi Borloo de 2005.

L'apparition du microcrédit s'explique par l'évolution des banques et de l'État social. Jusque dans les années 1980, le système bancaire est étroitement contrôlé par l'État et la relation établie avec les particuliers n'a pas pour but principal de générer des profits... Tout change durant ces mêmes années 1980 : l'exclusion bancaire fait son

apparition sur fond de retrait de l'État social et de la grande modération salariale imposée aux classes moyenne et populaire. Le microcrédit représente une solution à l'exclusion bancaire : tout en restant dans la logique du marché, elle fait supporter par la communauté une partie du coût de cet emprunt, allégeant d'autant le poids que cela représente pour le bénéficiaire.

Les associations assurent un bon suivi

En termes d'accès, le microcrédit est une réponse appropriée, d'un point de vue technique, car le montant des mensualités n'est pas très élevé. En plus du prêt, un accompagnement est prodigué à l'emprunteur. Le microcrédit fonctionne en grande partie grâce aux bénévoles qui prennent le temps d'établir une évaluation précise de chaque demande. Durant l'entretien, l'association entre vraiment dans le détail, contrairement à une banque. Ensuite, si le prêt est accordé, un suivi est mis en place. En cas d'impayés, l'association peut pratiquer une nouvelle étude pour adapter le

crédit, en collaboration avec l'établissement bancaire à l'origine du microcrédit. Des solutions peuvent être mises en place comme un moratoire de quelques mois ou la réduction des mensualités afin que le détenteur du prêt puisse rembourser. En cas d'impossibilité, les prêteurs peuvent se tourner vers le Fonds de solidarité.

Le microcrédit pourrait être abordé par les banques, les pouvoirs publics et les associations comme un outil de recherche destiné à comprendre les besoins non satisfaits dans la société actuelle. Idéalement, si le microcrédit était envisagé sous cet angle, il serait logique que cet outil disparaisse à terme au profit de crédits « de droit commun » pour les publics qui en sont actuellement exclus ou d'instruments publics innovants lorsque le crédit n'est pas la solution.

Georges GLOUKOVIEZOFF,
économiste
spécialiste
de l'inclusion
financière des
particuliers





Aide-soignante en stage à Limoges, Sylvana a acheté une voiture à crédit grâce au SPF.

LIMOGES. Au Secours populaire, le microcrédit est encore en rodage. L'expérience menée par trois anciens banquiers, aujourd'hui bénévoles, ravit les premiers emprunteurs.

Séance d'essai pour le prêt

À Limoges, le Secours populaire a mis en place un service de microcrédit personnel depuis la fin 2009. «J'avais un mobilier en très mauvais état. Mon fils avait besoin d'un lit ; moi de changer de canapé et de machine à laver le linge», explique Virginie. Divorcée depuis plusieurs années, elle souffre, à 32 ans, de problèmes de santé. «Parce que je suis au RSA, mon ancienne banque me refusait tout prêt», rapporte-t-elle. À 50 ans, Jean-Michel ne peut plus travailler et avait besoin lui aussi de s'équiper. Son ancienne banque n'était pas plus compréhensive : «Je touche l'allocation adulte handicapé. Pour elle, c'était *niet*», confie-t-il.

La situation de Virginie et Jean-Michel s'est débloquée en franchissant la

porte du Secours populaire : ils ont été guidés vers un microcrédit. «Nous avons mis sur pied ce service, à Limoges, grâce à notre banque partenaire», explique Paul Dessart, l'un des bénévoles qui s'en occupe (*voir encadré*). «Je connaissais déjà l'association parce que j'étais partie une semaine en vacances avec le SPF. Je passe parfois à l'aide alimentaire. J'ai été en confiance tout de suite lors du rendez-vous pour mon microcrédit. Il a été débloqué dans la semaine. Cela a été vraiment très rapide», souligne Virginie. De son côté, Jean-Michel avait besoin d'une voiture pour faire ses courses et rendre visite à sa mère. Il se souvient : «J'ai été surpris de la rapidité avec laquelle j'ai obtenu mon

crédit. J'ai vite trouvé une petite Ford à 1 500 euros.»

Pour Sylvana aussi, tout s'est bien passé. «Je suis venue à l'association sur les conseils de mon assistante sociale. C'était la première fois car je ne veux pas venir aux distributions alimentaires», affirme cette jeune mère de 33 ans. Assistante de vie, elle multipliait les contrats à durée déterminée. «Je touche le chômage et je suis une formation d'aide-soignante. Je gagnerai à peu près le même salaire qu'avant, autour de 1 200 euros, mais avec un contrat stable», explique-t-elle. Elle a donc besoin d'un véhicule pour se rendre à ses cours à l'hôpital, puis lorsqu'elle cherchera du travail. «J'ai des ressources faibles en ce moment,

donc le remboursement n'est pas si facile. Mais, il faut voir à plus long terme. En plus, je peux rendre visite à toute ma famille maintenant que j'ai une voiture», ajoute-t-elle. Pour Virginie ou Jean-Michel les remboursements, compris entre 40 et 80 euros par mois, sont beaucoup plus faciles. Ils ne pèsent pas lourdement sur leur budget.

«Ça change la vie : maintenant, mon fils dort bien. Moi, je n'ai plus mal au dos quand je m'assois et je ne suis plus obligée de faire appel à ma mère pour les lessives, observe Virginie dans un grand sourire. C'est comme l'eau, l'électricité, la lumière : ce sont des choses dont on ne peut pas se passer.» ■

L'aventure des trois banquiers du Limousin

Paul Dessart, Louis Duplex, Yves Perrachon sont d'anciens cadres de la banque. Avec Pierre Barget, du Secours populaire de Limoges, ces trois bénévoles ont fait entrer le microcrédit dans l'association.

Après s'être renseignés auprès de la Caisse des dépôts, qui centralise les informations sur le sujet, ils ont signé une convention avec la Caisse d'Épargne. «Nous y avons rencontré une bonne écoute et

découvert un taux de remboursement indexé sur celui du livret A », indique Paul Dessart. Imbattable ! Les « mousquetaires du microcrédit » ont déjà reçu une centaine de demandeurs depuis la fin 2009, ce

qui a débouché sur 35 dossiers de prêt, dont un seul impayé. « Nous faisons le point de chaque situation, examinons les aides possibles, avant d'en venir à cette solution », explique Louis Duplex. Les bénévoles ont disposé des fascicules au Centre communal d'action

sociale et à la Caisse d'allocations familiales qui leur adressent les demandeurs. « Cette année, je rencontre toutes les structures départementales du SPF pour qu'elles fonctionnent avec nous », rapporte Yves Perrachon. Ils seront donc très occupés.

GARD. Spécialiste des actions d'insertion auprès des publics précaires, l'association Familles rurales innove avec le microcrédit.

Crédit de campagne

Thierry Clavel a le regard fier. Bleu et perçant. Il travaille depuis plusieurs mois sur des chantiers de réinsertion organisés par la fédération du Gard de Familles rurales. « Je n'ai pas accès au crédit. J'ai donc voulu contracter un microcrédit pour m'acheter un appareil photo », avance-t-il. Son rêve secret : vivre un jour de son art. « À la même époque, j'ai eu un accident de voiture. Je n'avais plus le choix. J'ai dû utiliser le système du microcrédit pour remplacer ma voiture, je travaille à 25 kilomè-

tres de mon domicile », détaille-t-il. Le Gard est un département très rural. Les trajets sont longs pour aller au travail, pour en chercher ou pour accéder aux services de base. C'est en voyant venir à elle des précaires comme Thierry que la fédération de Familles rurales a décidé de se lancer dans le microcrédit. « Cela représente 80 % des demandes », rapporte Éric Wendels, qui dirige la fédération. L'association a pour but de favoriser la vie dans le milieu rural. « Nous organisons aussi bien des crê-

ches que des réunions pour apprendre à gérer un budget », précise-t-il. C'est parmi la cinquantaine de personnes qu'elle aide à se réinsérer, en travaillant sur des chantiers de réhabilitation, que l'association a décelé les premiers besoins. « On a rapidement

« Vous n'obtiendrez jamais de prêt classique même si votre réfrigérateur tombe en panne. »

vu que le microcrédit était utilisable. Quand vous disposez de l'allocation adulte handicapé, par exemple, vous n'obtiendrez jamais de prêt classique même si votre réfrigérateur tombe en panne. Pourtant le microcrédit est très vite amorti dans ce cas, car vous n'avez plus besoin de faire vos courses à l'épicerie », explique Éric Wendels. Pour le moment, l'équipe a rencontré 35 demandeurs, ce qui a débouché sur

une quinzaine de microcrédits, dont celui de Thierry.

Pour faire connaître le microcrédit, l'association est passée par la radio locale, puis a décidé d'informer les équipes de la Mutualité sociale agricole et les épiceries solidaires, qui redirigent ensuite les demandeurs de prêts vers Familles rurales. « Pour nous, cela tombait sous le sens », avance Olivier Delrieu, responsable juridique de la fédération du Gard, qui a négocié le partenariat avec la Caisse d'Épargne. L'établissement bancaire fournit des prêts assortis de taux à 3 %. « D'autres banques proposaient des taux trop élevés », assure-t-il. Familles rurales se charge d'abord de vérifier quelle aide obtenir, puis se tourne vers le microcrédit en complément. « Comme ça, le demandeur peut acheter un véhicule de plus de 3000 euros, dont la qualité est meilleure », ajoute Olivier Delrieu. ■

Pour Thierry, le microcrédit a été indispensable pour pouvoir continuer à travailler.

Jérôme Deva



Des dossiers bien examinés

À la fédération du Gard de Familles rurales, c'est Geneviève Kiffer qui s'occupe du microcrédit. Elle reçoit les demandeurs, avant de passer le relais à une association créée

par la Caisse d'Épargne, baptisée Parcours Confiance et qui constitue le dossier de financement. Ensuite, les demandes sont examinées une fois par mois. Outre

Parcours Confiance et Familles rurales, plusieurs autres associations sont présentes. Toutes peuvent apporter leur savoir-faire. Par exemple, dans le cas d'une demande de prêt destiné à acheter un véhicule, des conseils peuvent

être apportés par Espace Entraide et Solidarité dont l'activité est de louer des voitures pour un parcours d'insertion. Cette réunion mensuelle accueille aussi des représentants de la Caisse d'Épargne qui suivent les comptes des

emprunteurs. Leur présence permet de faire le point sur les microcrédits déjà accordés et de réagir rapidement en cas de difficulté. « On a réussi comme cela à éviter récemment un impayé », conclut Geneviève Kiffer.

« Les banques s'en tirent bien. Le microcrédit est pour elles un marché de niche et une bonne opportunité. »

SERGE MAÎTRE

À l'Association française des usagers de banques, nous commençons à bien connaître le microcrédit. D'abord, parce que celui qui sert à créer son entreprise existe depuis 20 ans ; ensuite parce que le microcrédit personnel, qui s'apparente à un crédit à la consommation, se développe. Ce dernier permet un accès au crédit à des personnes fragiles socialement. Ainsi, le microcrédit personnel apparaît tout à fait justifié pour les personnes disposant de très petits revenus et qui devraient changer de voiture, par exemple. Bref, le microcrédit nous conforte dans notre analyse : pour vivre dans une économie marchande, il faut pouvoir emprunter. L'expérience montre que des personnes qui se voyaient jusqu'ici refuser l'accès au crédit se révèlent tout à fait solvables.

Cela étant, nous formulons plusieurs critiques malgré tout. Cet instrument ne doit pas se substituer au rôle et à la fonction économique des banques : accorder des prêts à la consommation pour toute clientèle solvable. Le microcrédit ne doit pas plus se substituer à l'État et à l'aide sociale pour répondre aux besoins élémentaires des personnes, tels les soins dentaires ou les dépenses d'opticien qui ne devraient pas relever du domaine des prêts. Pour le moment, le microcrédit personnel reste un ghetto. On en comptait 7 000 en 2010. Ce chiffre est à comparer avec les 9 millions de personnes qui ont emprunté auprès de leurs banques. On peut comprendre qu'il

faut du temps pour que la filière se structure à travers toute la France ; néanmoins, il n'apparaît pas y avoir une demande massive. Cela prouve que cet instrument n'est pas tout à fait adapté : le coût reste élevé pour l'emprunteur surtout si on prend en compte le fait qu'un individu peut obtenir un prêt à la consommation classique à un taux voisin de 4 %. De plus, le coût du montage du dossier repose sur les associations qui assurent un accompagnement de l'emprunteur.

Les banques s'en tirent bien : elles appliquent un taux courant pour ce crédit qui est pourtant à destination sociale, les associations leur servent gratuitement de courtiers et le nombre de défaut de paiement est faible. C'est pour elles un nouveau marché de niche et une opportunité. ■



David Paul Carr

Secrétaire général de l'Association française des usagers de banques (AFUB), Serge Maître défend le grand public depuis 1987. L'AFUB informe les usagers de leurs droits et les aide à les faire valoir. Docteur en droit, il est administrateur de l'association Cresus Poitou-Charentes qui utilise le microcrédit pour lutter contre le surendettement.

Le microcrédit personnel accompagné

Fédération bancaire française, 2010, téléchargeable sur www.lesclesdelabanque.com

Ce petit guide présente dans un langage très simple tout ce qu'il faut savoir : qui peut bénéficier d'un microcrédit ? Quelles démarches doit-on accomplir ?

Le microcrédit : une opportunité économique et sociale ?

Note d'Iéna n° 365, mai 2010 ; disponible sur www.conseil-economique-et-social.fr

Le Conseil économique, social et environnemental estime qu'avec la crise économique et la raréfaction du crédit bancaire qui en a découlé, il est important de soutenir avec le microcrédit la création d'entreprises.

Rapport 2009 de l'Observatoire de la microfinance

www.banque-de-france.fr

Ce document est réalisé sous l'égide de la Banque de France avec la participation de la Caisse des dépôts. Du sérieux, donc. En le parcourant, le lecteur peut prendre connaissance de toutes les statistiques (montant du soutien de l'État et des établissements publics aux acteurs du microcrédit ; répartition des microcrédits...) et avoir un aperçu des évolutions du secteur.

L'exclusion bancaire

Georges Gloukovietzoff, PUF, 2010, 26 euros

Fondé sur un travail d'enquête, l'ouvrage dépasse le cadre du microcrédit pour s'intéresser plus globalement à la place du système financier dans la vie des Français. Universitaire, l'auteur s'est penché sur la nécessité pour chacun de disposer d'un accès bancaire pour mener une vie décente. L'auteur en vient donc à s'intéresser de manière approfondie au microcrédit.